



adrace

infos

BULLETIN D'INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION
DES RIVERAINS DE LA VALLEE DE L'ADRA
ET DE LA DEFENSE DES RIVERAINS DE LA VALLEE



Janvier 2022 - Bulletin d'informations n°7

10 ANS D'ACTIONS DE L'ADRACE

ACTIONS DE VEILLE ET DE
PROPOSITIONS SUR LES FUTURS
DOCUMENTS D'URBANISME

MISE EN OEUVRE DE L'ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ COMMUNALE

adrace

Association des Riverains de la Vallée
de l'Adra et de la Défense des Riverains de la Vallée

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



L'équipe dirigeante de notre association présente aux membres et aux sympathisants de l'ADRACE ses vœux les plus cordiaux. Que 2022 vous apporte, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, bonheur et santé !

Nous formons aussi des vœux ardents afin que l'ADRACE continue de travailler efficacement pour, fidèle à sa devise, « **Préserver le cadre de vie des riverains de l'Alaric et des coteaux Est** ».

Depuis la diffusion du précédent numéro d'ADRACE INFO, nous avons :

- poursuivi notre action de veille et de propositions sur les futurs documents d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP),
- participé à la mise en œuvre par la municipalité de Séméac du plan d'action de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Ces deux types d'actions sont présentés dans ce n° 7 de notre bulletin d'information.

Robert Monier

ADHÉRER À L'ADRACE

Vous le savez, l'ADRACE n'a d'autre ressources que les cotisations de ses adhérents.

Je vous invite donc à renouveler votre adhésion à l'ADRACE et à régler votre cotisation 2021-2022.

Son montant est identique depuis 3 ans :

- **15.00 € pour 1 personne,**
- **25.00 € pour un foyer.**

Pour cela, vous avez la possibilité de le faire en ligne, en vous rendant sur notre site internet dans l'onglet « **ADHESIONS** », ou vous acquitter de votre cotisation par chèque à l'ordre de L'ADRACE, déposé sous enveloppe au nom de notre association au secrétariat de la Mairie de Séméac où nous sommes domiciliés.



d'infos et de dossiers sur notre site internet et notre page Facebook

www.adrace.fr

ADRACE INFOS N°7 - Bulletin d'informations de l'Association de Défense des Riverains de l'Alaric et des Coteaux Est.

Directeur de publication : Robert Monier - **Rédacteur :** R. Monier - **Conception graphique et mise en page :** FL Communication - fl-communication.fr

Impression : Rapid Flyer - www.rapid-flyer.com - **Crédit photos :** © : Photothèque ADRACE - Frédéric Lurdos - Adobe Stock et FL Communication.

Dépôt légal à parution. Distribué par nos soins en boîte aux lettres. ISSN 2119-0208



NOS ACTIONS

10 ANS D'ACTIONS DE L'ADRACE :

2011 > 2015

Action contre le SCoT Tarbes Ossun Lourdes (Schéma de Cohérence Territoriale) qui contenait des tracés de contournement routier Tarbes-Est.

> **Résultat : annulation par le Tribunal Administratif de Pau de la délibération qui validait le SCoT.**

2015 > 2020

Action pour la préservation des richesses naturelles de Séméac.

> **Résultat : réalisation et mise en œuvre de l'ABC en partenariat avec la ville de Séméac.**

Nos actions aujourd'hui et demain

Action de veille et de propositions sur l'élaboration du SCoT TLP et du PLUI « Nord ». Poursuite du partenariat avec la ville de Séméac pour défendre la biodiversité communale.

L'action de veille et de propositions sur les futurs documents d'urbanisme

En **novembre 2020**, les associations ADRACE, FNE 65 et ADRISE ont adressé au Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (en charge des documents d'urbanisme) un mémorandum contenant des propositions concrètes afin de mettre la biodiversité au cœur des documents d'urbanisme.

En **mars 2021**, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-

Lourdes-Pyrénées (CATLP) a adopté une délibération prescrivant l'élaboration du SCoT TLP « **cadre de référence dans lequel viendront s'inscrire les différents PLUI intra-communautaires** ».

Le site de la CATLP indique :

« **Dès maintenant et tout au long de la procédure, vous pourrez faire part de vos observations, suggestions et interrogations... par courriel à l'adresse mail suivante** » : scot@agglo-tlp.fr

En **avril 2021**, en l'absence de réponse, nos trois associations ont, à nouveau, écrit au Président de la CATLP.

- D'une part, nous rappelions le contenu de notre mémorandum de novembre 2020. Il demandait que la préservation de la biodiversité, la mobilité douce permettant des changements pratiques, une appropriation citoyenne de l'espace urbain ainsi que la réhabilitation de l'existant, soient mises au cœur des documents d'urbanisme et, tout particulièrement, de ceux qui sont encore à élaborer en totalité, à savoir le SCoT et le PLUI du « Pôle Nord ».

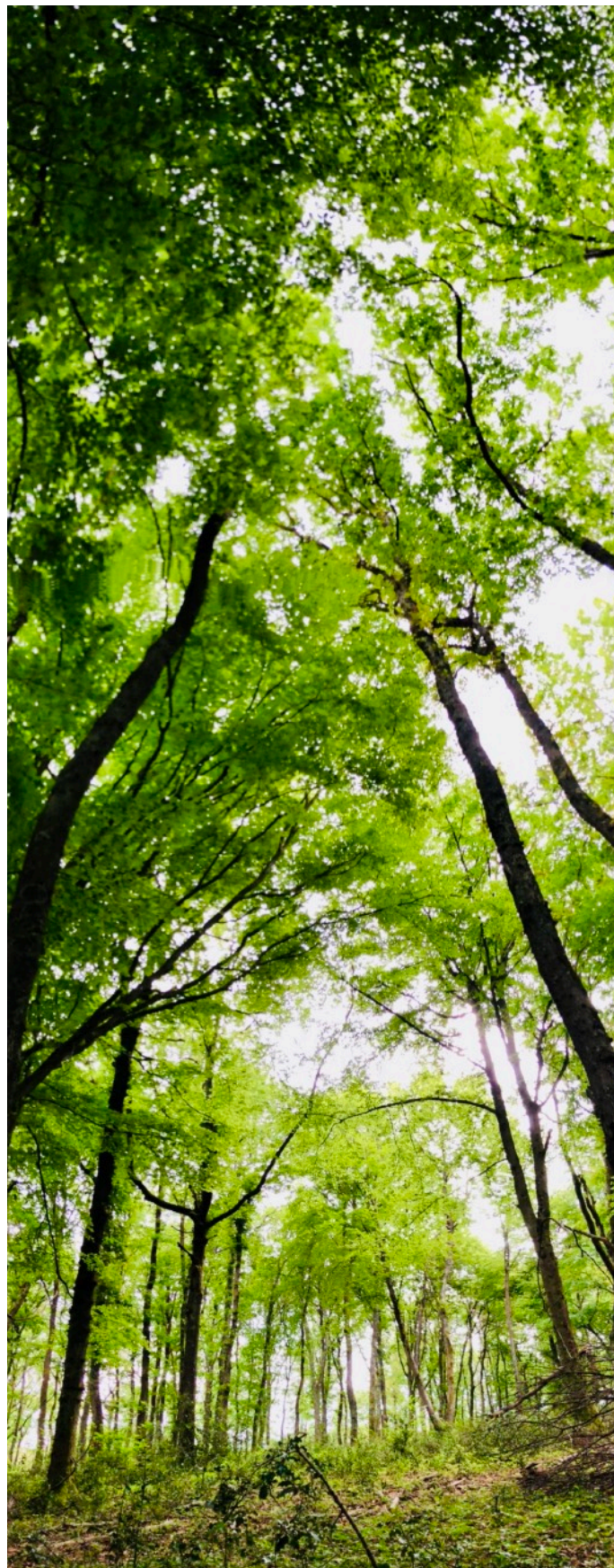


Source de la carte : site internet de la Mairie de Séméac

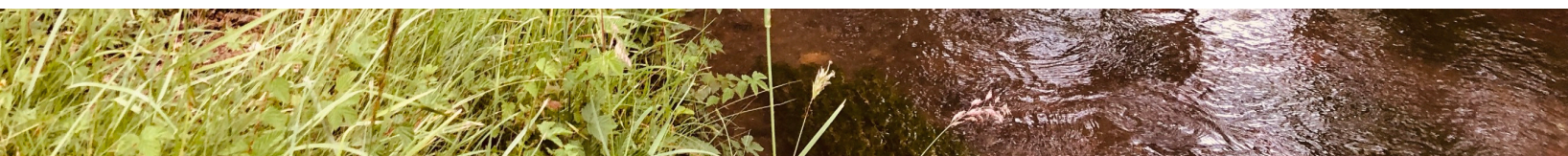


Ce mémorandum mettait l'accent sur :

- la nécessité de concertation en amont de la production des documents d'urbanisme (et donc le partage d'informations le plus en amont possible),
- la préservation de la biodiversité, parent pauvre des documents d'urbanisme, mais aussi une réappropriation de la nature au sein de l'espace urbain, en recréant des espaces naturels, limitant bitumage et bétonnage qui sont les facteurs majeurs de réchauffement des villes,
- l'urgence d'un plan mobilité douce, d'un aménagement urbain inclusif, avec la mobilisation des espaces déjà existants ou artificialisés.
- la participation des associations environnementales et citoyennes à la réflexion, tout au long de l'élaboration des documents d'urbanisme.
- la prise de mesures fortes, précises, détaillées, planifiées, quantifiées et objectivées visant à freiner l'artificialisation des sols dont les dérives ont des effets catastrophiques sur la biodiversité.
- la mise en place d'indicateurs d'élaboration et de suivi permettant un contrôle effectif permanent par les collectivités et par les citoyens. Ce contrôle pourrait être effectué par un comité de pilotage élargi ou une commission de suivi.
- la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale afin de connaître, faire connaître et préserver la biodiversité.



Crédit photo : Fred Lurion



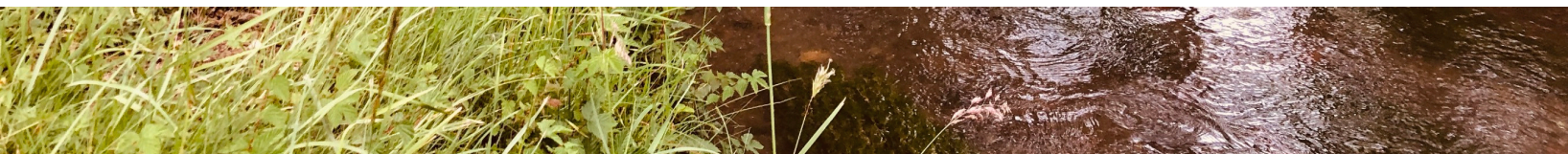
- l'intégration des associations environnementales, agréées et/ou significatives en ce domaine, avec voix consultative, à la commission ad hoc d'élaboration du projet de SCoT, puis de son suivi de mise en œuvre.
- D'autre part, nous insistions sur plusieurs principes généraux.
 - Respecter l'intégrité du territoire des zones Natura 2000 et des ZNIEFF ainsi que de leurs franges.
 - Respecter l'intégrité des bois communaux ainsi que de leurs franges.
 - Ne pas créer de nouvelles voies routières conséquentes mais privilégier l'entretien et la modernisation de l'existant.
 - Préciser les indicateurs d'élaboration et de suivi de l'état de l'environnement du projet de SCoT.

L'intérêt des Atlas de la Biodiversité Communale : le futur SCoT devra inciter et faciliter l'élaboration, la réalisation et la mise en œuvre des préconisations d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur le périmètre du projet, en particulier dans le cadre du futur PLUI « Pôle Nord ». A cet effet, il pourra être pris, avec profit, exemple sur l'ABC de Séméac qui a été élaboré et réalisé en 2019-2020, et dont la mise en œuvre est opérationnelle. On rappellera que cet ABC, conçu en partenariat entre la Ville de Séméac et l'association ADRACE, est le premier et le seul existant dans les Hautes-Pyrénées (hormis ceux de quelques communes du Parc National des Pyrénées) et, donc, le premier et le seul existant sur le territoire de la CATLP.

En **juillet 2021**, nous avons reçu une première réponse du Président de la CATLP. Dans ce courrier, il :

- prend acte de la volonté de nos trois associations d'être associées aux différents travaux et instances de réflexions mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration des P.L.U.I. infra-communautaires et du SCoT de la Communauté d'Agglomération,
- souligne que les réflexions actuellement en cours portent sur la méthodologie de travail pour associer à ces procédures, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, l'ensemble des partenaires selon leur qualité et l'avancement des dossiers,
- indique, qu'au stade des réflexions en cours, le choix s'est porté sur un contenu réglementaire de SCoT régi par les anciennes dispositions du Code de l'Urbanisme,
- précise que la méthodologie de travail sera validée par l'ensemble des élus et qu'il nous apportera l'éclairage de la CATLP sur les autres points soulevés dans nos mémorandums.

Attendons la suite... Aujourd'hui, face aux atteintes à la biodiversité, le Ministère de la Transition écologique travaille à la stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030 (concertation à laquelle FNE 65 a participé au niveau régional, et dont les conclusions seront rendues dans les prochains mois). Ce plan national pour la biodiversité se voudra transversal et renforcera sa prise en compte dans tous les documents d'urbanisme, principalement identifiés comme responsables de la perte d'espaces naturels qui ne pourra pas rester seulement une variable d'ajustement dans l'aménagement du territoire.



ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

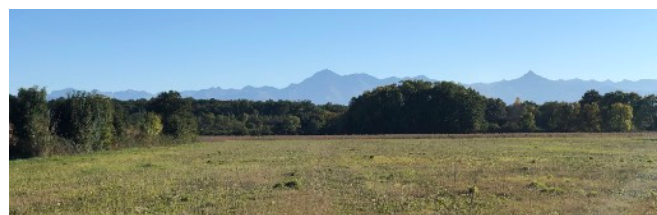
La mise en œuvre du Plan d'actions de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de Séméac.

Conçu en partenariat entre l'ADRACE et la Ville de Séméac, le plan d'actions de notre ABC est mis en œuvre. En dépit des contraintes et retards générés par la pandémie, la ville de Séméac travaille à la réalisation d'actions concrètes afin de connaître, faire connaître et préserver notre biodiversité.

- 3 actions sont menées au niveau de l'Espace Nature (rue de la République, en contrebas de la côte de Sarrouilles) :
 - la création d'une mare communale à la fin du 1^{er} semestre 2021, en associant les membres de l'Espace jeunes à la végétalisation des berges et des strates de la mare.



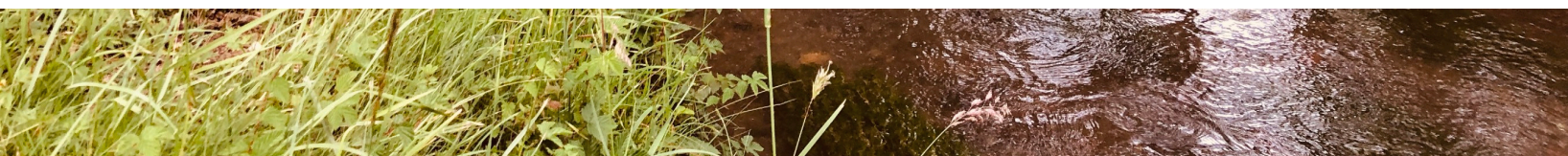
- la ville étant lauréate d'un appel à projet lancé par la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, va initier la plantation de plus de 120 m de haies bocagères d'essences locales.



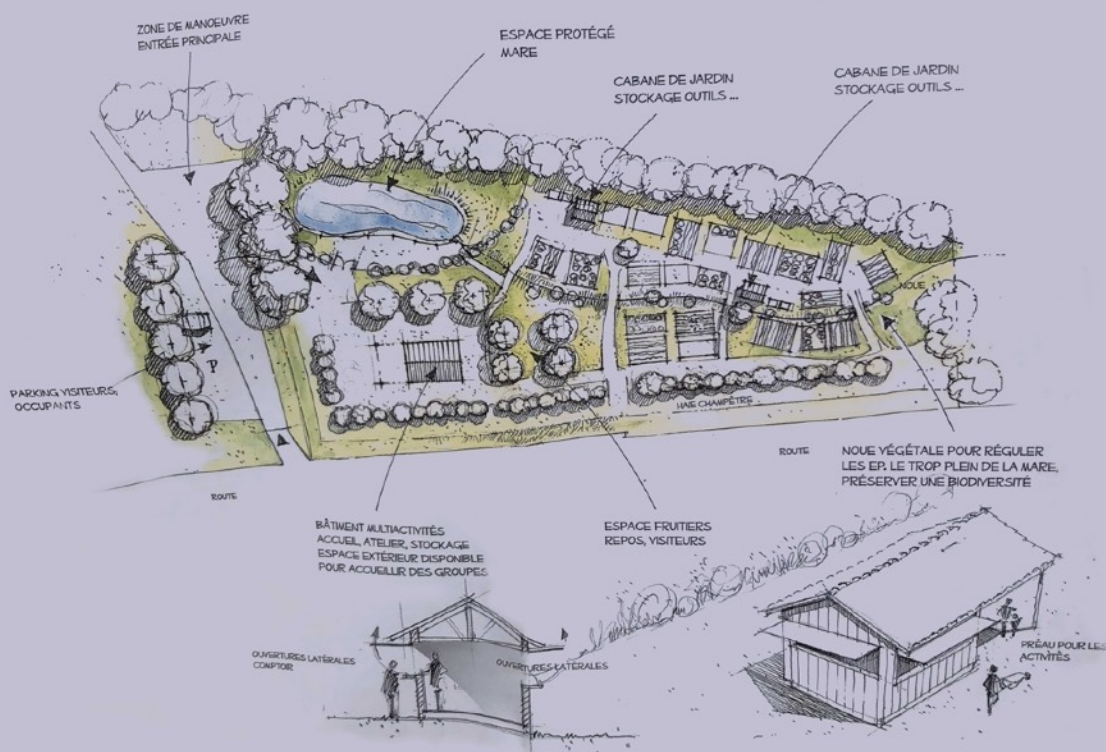
Credit photo © : Frédéric Lurdoz



Credit photo © : Frédéric Lurdoz



ESPACE NATURE



55
caue
Centre d'Action
Urbanisme
et d'Aménagement

+ d'infos sur le projet des jardins partagés, consultez le site internet de l'association « Le Pas d'côté »

lepasdcote.wordpress.com

LE PAS D' CÔTÉ

- la réalisation du projet de jardins partagés (réunion publique à venir).
- un partenariat est signé pour la création d'une petite mare sur une parcelle privée.

- Un membre de l'ADRACE a créé une mare dans sa propriété
- un inventaire « pêche électrique » a été mis en place avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB), permettant d'affiner l'inventaire aquatique mené par les naturalistes lors de la réalisation de l'ABC. Un premier inventaire a été mené sur le canal de l'Alaric le 21 septembre 2021, avec la participation des enfants des écoles.
- le cycle des conférences mensuelles sur la biodiversité au CAC de Séméac est programmée sur le 2ème semestre 2021 et sera adapté en fonction de l'évolution et des contraintes sanitaires.

Un comité de pilotage composé des acteurs qui ont conçu l'ABC, assure le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'actions.





AGENDA

Zones humides et aquatiques : des oasis de biodiversité - cohérence présentée par Olivier Swift et Ronan Lattuga (ingénieurs naturalistes ayant réalisé l'ABC de Séméac).

Jeudi 13 janvier 2022 à 18:30

Centre Albert Camus - Séméac (entrée libre)

Libellules, poissons, amphibiens, oiseaux... venez à la découverte des nombreuses espèces de plantes et d'animaux qui foisonnent dans les zones humides et aquatiques (mare, cours d'eau...) de Séméac...



Credit photo © Adrace Stock

En 2022, le 1^{er} jeudi de chaque mois, dans le cadre du cycle de la Biodiversité, une conférence se tiendra à 18:30 au CAC de Séméac (entrée libre).

D'ores et déjà, après la conférence du 13 janvier, sont programmées :

- Le 3 février - Les amphibiens (habitat et chant), suivie d'une sortie thématique le 5 février.
- Le 3 mars - Le chant des oiseaux, suivie d'une sortie thématique le 6 mars.

+ d'infos sur le site du Centre
Culturel Albert Camus
www.cac-semeac.fr

*Dates données à titre indicatif, susceptibles de modifications en fonction des contraintes sanitaires.

POUR NOUS JOINDRE

Pour nous contacter, plusieurs possibilités :

Par courrier postal :

ADRACE

Association de Défense des Riverains
de l'Alaric et des coteaux Est.

Mairie de Séméac
Place Aristide BRIAND
65600 SEMEAC

Par courriel : adrace@laposte.net
Facebook : ADRACE Hautes-Pyrénées

Notre site internet :
www.adrace.fr

